



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **02 décembre 2020**
Date d'affichage : **02 décembre 2020**

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-128 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 02 décembre 2020 (pour les suppressions de postes),

Création dans le cadre des avancements de grade au titre de 2020 :

Suite à la CAP du 08 octobre 2020 qui a rendu un avis favorable pour deux propositions d'inscription au tableau annuel d'avancement :

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Fonction	Lieu
1	09-12-2020	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 heures	Gestionnaire rémunération	Siège
1	09-12-2020	C	Agent social principal de 2 ^{ème} classe titulaire	30 heures	Aide à domicile	Siège

Suppression de postes :

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
1	09-12-2020	C	Agent social	35 heures
2	01-01-2021	C	Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe	35 heures
1	01-01-2021	C	Adjoint technique	15 heures
1	09-12-2020	C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	35 heures

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

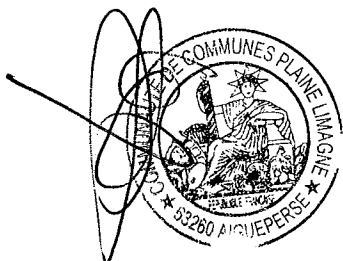
- de mettre à jour le tableau des effectifs en créant et supprimant les postes permanents précédemment listés,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Ces postes étant permanents, ils rentrent dans le cadre du RIFSEEP (proratisé au temps de travail).

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/12/2020
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

